

# Parc national des Ecrins

## Objectif 04: Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité

[...]

### Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

[...]

- Mesure 2.3.2. Impulser les solutions alternatives à la mobilité individuelle

Sont uniquement concernées les voies d'accès situées dans le coeur et les espaces annexes dédiés au stationnement.

Les collectivités territoriales ayant la compétence « transport » et l'établissement public du parc s'engagent dans une recherche active de solutions d'éco-mobilité.

- Mesure 2.3.3. Encourager les économies d'énergie et le recours approprié aux énergies renouvelables

L'ensemble des mesures préconisées en aire d'adhésion est applicable dans le coeur, avec toutefois une obligation de résultat sur l'éco-responsabilité des refuges et des cabanes d'alpage.

Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion.

### Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

- Mesure 4.1.c. Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site

Le fonctionnement des refuges varie considérablement en fonction de leur situation (altitude, accessibilité, localisation et substrat) et de leur capacité d'accueil.

Afin d'obtenir un référencement qualitatif en matière d'éco-responsabilité, on veillera particulièrement à :

- intégrer les dispositifs de production d'énergie électrique ;
- améliorer le traitement des eaux usées et des effluents ;
- requalifier, le cas échéant, les bâtiments en fonction de l'évolution des usages (voir mesure 3.2.c) ;
- limiter la production de déchets au niveau des ravitaillements ;

# Parc national des Ecrins

- trier, traiter et redescendre les déchets en vallée ;
- rechercher toutes les solutions de ravitaillement alternatives à l'hélicoptage (animaux de bât par exemple).

**Rôles de l'EPPNE:** Appui technique, recherche de références transférables.

**Contribution attendue des communes:** Si propriétaire, actions d'amélioration.

**Principaux autres partenaires à mobiliser:** CAF, STD, propriétaires privés et associations de gestionnaires de refuges.

[...]

- **Mesure 4.3.c. Rechercher des solutions alternatives à l'accès automobile en coeur de parc**

En coeur de parc, la présence d'aménagements permanents implique une veille sur la fréquentation des sites et leurs modes d'accès. L'établissement public du parc encourage et accompagne toute démarche visant à améliorer les dispositifs d'accès à ces lieux spécifiques et, de fait, à évaluer, voire à atténuer les nuisances induites sur le milieu naturel environnant. Les routes pénétrant dans le coeur et leurs annexes dédiées au stationnement sont principalement concernées.

**Rôles de l'EPPNE:** Appui à l'expérimentation de solutions alternatives à la mobilité individuelle automobile ; mise en relation des porteurs de projet avec les promoteurs des politiques régionales d'éco-mobilité.

**Contributions attendues des communes:** Réflexion sur les solutions alternatives à la mobilité individuelle automobile ; lancement d'expérimentations et appui à l'innovation dans ce domaine...

**Principaux autres partenaires à mobiliser:** Collectivités locales ayant la compétence « transport », Régions, ADEME et DATAR.

[...]

# Parc national des Ecrins

Référence ID de l'article : #2470

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-15 13:35